



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

POUR LA PROTECTION
ET L'AMÉLIORATION DE VOTRE FOR

MA
FORÊT,
J'Y TIENS!

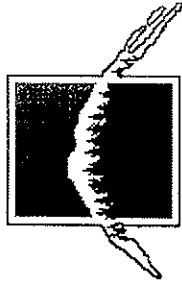




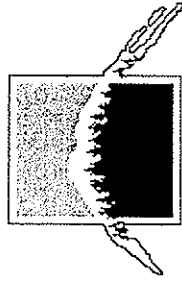
AFC Wolfe

150 0 150 300 Meters

 *ECCG for Wolfe*



AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE



Plan d'Aménagement Forestier et Faunique

Identification du propriétaire

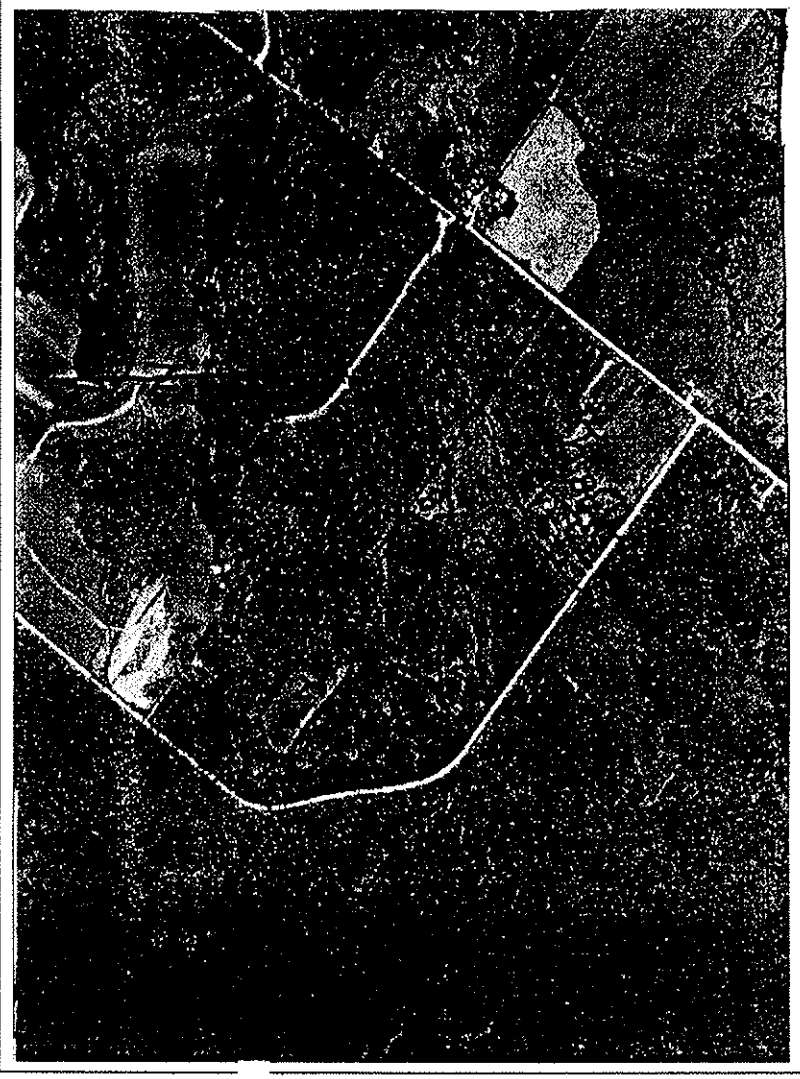
Nom: ST-CAMILLE QC
Adresse:

Représentant:

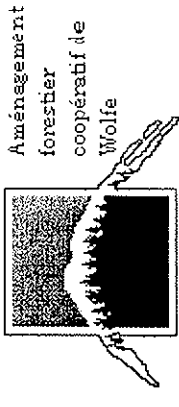
Tél.:

No producteur:

No de propriété: 01



Echelle approximative: 1:15000



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (P.A.F.)

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers.
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

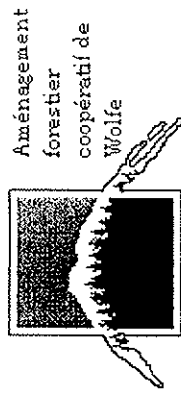
N.B. Le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes.

1-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Production forestière Aménagement faunique Acériculture Production d'arbre de Noël Utilisation à des fins récréatives

Remarques:

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ces arbres.
Faire l'entretien de sa plantation afin de contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants.



2- Localisation de la propriété

Propriété numéro: 01

No. de producteur forestier: SOCI93513967

Numéro du plan d'aménagement: 05513G30605910706

Municipalité régionale de comté (MRC): ASBESTOS Code: 400

Unité d'évaluation	No. du lot	Rang	Municipalité	Unité de cadastre	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	OGC
1564 53 8629	46.1	10 : X	40025 : ST-CAMILLE (CT)	2305 : ST-CAMILLE	V:vert	20,6	13,3	0
1564 53 8629	47	10 : X	40025 : ST-CAMILLE (CT)	2305 : ST-CAMILLE	V:vert	22,7	15,3	0
Total:						43,3	28,6	

3- Cartographie

Sur la page couverture, nous vous avons présenté la photo aérienne de votre propriété. Sur cette photo les peuplements et les diverses infrastructures y sont indiqués.

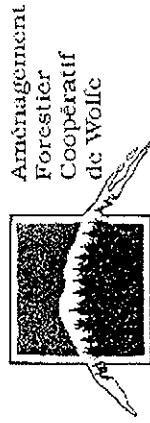
Numéro de la photo aérienne originale:

HQ86DLT104 26

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: SOC193513967

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus	Volume (m3 sol./ha)	Volume total (m3 sol.)
01	Agricole	-Graminée	14,7	/	/	/		0	0	0	0	0	0
02	Plantation mixte	-Épinette noire -Épinette rouge -Épinette blanche -Saute	13,5	A	2	10		0	0	0	0	0	0
03	Pessière à épinettes	-Épinette rouge Érable rouge(plaine) -Sapin baumier	3,2	B	14	50	22	410	0	0	32	138	442
04	Érablière rouge à sapins à dom.rés.	Érable rouge(plaine) -Épinette rouge -Bouleau jaune -Peuplier faux-trem	3,5	A	14/11	80/50	19	322	0	0	136	131	458
05	Érablière à feuillus tolérants	-Érable à sucre Érable rouge(plaine) -Bouleau jaune -Pruche du Canada	3,3	B	17	100	14	30	0	0	399	130	429

Source:

photographie aérienne

carte forestière régionale

vérification sur le terrain

inventaire forestier

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés

Volume: 1 corde = 2.41 m3 sol.

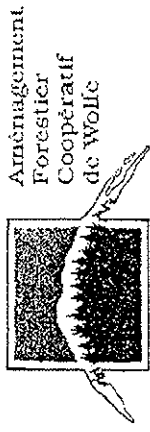
Classes de densité du couvert forestier: A(forte) B(normale) C(faible) D(très faible)

100% 80% 60% 40% 25%

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: SOC193513967

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume			Volume total (m3 sol.)		
								Sapin-Épinette	autres résineux	Peuplier-Tremble		Volume autres feuillus	Volume (m3 sol. / ha)
06	Pessière à épinettes	-Épinette rouge -Bouleau jaune	2,2	C /	8 /	30 /	12	139	0	0	11	68	150
07	Pinède à pins blancs avec épinettes	-Pin blanc -Épinette blanche -Peuplier faux-trem Erable rouge(plaine)	0,9	B /	14 / 11	90 / 40	17	15	104	11	10	155	140
08	Feuilleu intolérant	-Crisier de pensylvanik -Peuplier faux-trem Erable rouge(plaine) -Épinette rouge	2,0	B /	11 / 8	30 /	11	0	0	50	56	53	106
GRAND TOTAL:								43,3	916	104	61	644	1725

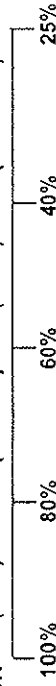
Source:

photographie aérienne
 carte forestière régionale
 vérification sur le terrain
 inventaire forestier

Équivalences des mesures:

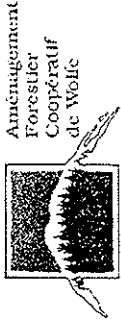
Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
 Volume: 1 corde = 2.41 m3 sol.

Classes de densité du couvert forestier: A(forte) B(normale) C(faible) D(très faible)



5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOCI93513967 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPELEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

01 Agricole

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Absence de régénération. Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires. Cette superficie fait présentement l'objet d'une production agricole. Les bordures de ce milieu sont utilisées par les animaux pour s'alimenter lorsque la neige est absente. Ces espèces s'y retrouvent surtout durant la nuit afin d'être moins susceptibles à la prédation.

Travail à effectuer:

Reboisement possible lorsqu'abandonné

Quantité: 14,7 Début des travaux suggéré en: 2017A

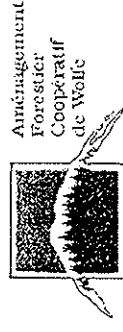
Une autorisation du Ministère de l'Agriculture (MAPAQ) sera nécessaire avant d'entreprendre des travaux de reboisement sur cette superficie. Actuellement cette superficie est à vocation agricole. Cependant si vous désirez reboiser ce terrain avec une essence résineuse et ou feuillue, veuillez en aviser le personnel technique de la coopérative afin que nous prenions les dispositions nécessaires pour faire la demande des plants au M.R.N. et pour obtenir l'autorisation du ministère de l'agriculture.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOCI93513967 Propriété no.: 01



No. peup Type de peuplement DESCRIPTION DU PEUPELEMENT ET DES TRAVAUX

02 Plantation mixte

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Ce peuplement croît sur un site valonné. Ce peuplement se retrouve sur un sol mince. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce jeune peuplement est de bonne qualité. Pour l'instant ce peuplement ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés. Ce peuplement comporte des résineux à branches basses qui créent d'excellents abris pour le lièvre et la gélinotte en hiver.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: 13,5 **Début des travaux suggéré en:** 2017A

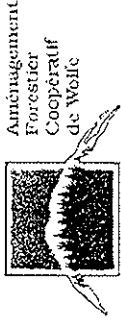
Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milliers plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOC193513967 Propriété no.: 01



No. peup Type de peuplement DESCRIPTION DU PEUPELEMENT ET DES TRAVAUX

03 Pessière à épinettes

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Ce peuplement croît sur un site valonné. Ce peuplement se retrouve sur un sol mince. La régénération est inadéquate. La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle. Pour l'instant ce peuplement ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés. Ce peuplement comporte des îlots de résineux qui offrent des abris pour la faune. Il serait souhaitable de conserver des "corridors de déplacement" entre ces îlots. Ces "corridors" sont formés par des bandes de végétation relativement dense et ils procurent un abri contre les prédateurs à la faune lors de ces déplacements entre ces abris. Plus de détails vous sont fournis en annexe de ce plan dans la description des habitats.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: 3,2

Début des travaux suggéré en: 2012A

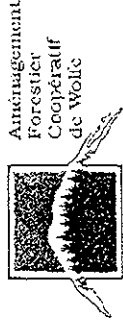
Ce peuplement devra être réinventorié dans cinq ans, environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOC193513967 Propriété no.: 01



DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

No. peup Type de peuplement

04 Erablière rouge à sapins à dom. rés.

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Ce peuplement croît sur un site valonné. Il y a une régénération abondante de feuillus de qualité au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement. Dans ce peuplement, on remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle sur un secteur du peuplement. Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires. Ce jeune peuplement à prédominance feuillue représente un bon habitat d'élevage pour la gélinotte. Plus de détails vous sont fournis en annexe de ce plan dans la description de l'habitat.

Travail à effectuer:

Eclaircie com. résineux (martelage) CE 0966

Quantité: 2,0

Début des travaux suggéré en: 2007 P

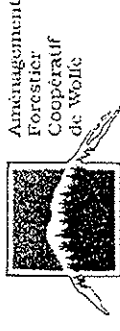
La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlèvera jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre: offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus grand et le mieux situé sur un secteur du peuplement.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOC193513967 Propriété no.: 01



No. peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

05 Erablière à feuillus tolérants

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Ce peuplement croît sur un site valonné. Ce peuplement est très bien régénéré en essences de qualité. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle. Pour l'instant ce peuplement ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés. Ce jeune peuplement à prédominance feuillue représente un bon habitat d'élevage pour la géinotte. Plus de détails vous sont fournis en annexe de ce plan dans la description de l'habitat. Ce peuplement est composé de tiges de qualité et de forte dimension.

Travail à effectuer:

Coupe amélioration des érablières (non-subv.)

Quantité: 2,0 Début des travaux suggéré en: 2007 P

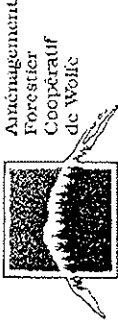
La coupe d'amélioration a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Cette coupe vise à perpétuer le peuplement en assurant sa régénération et en introduisant une forme jardinée. Les pruches pourraient être récupérées.

NOTE: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOC193513967 Propriété no.: 01



DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

No. peup Type de peuplement

06 Pessière à épinettes

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Ce peuplement croît sur un site valonné. La régénération est inadéquate. On retrouve beaucoup de framboisiers. Les arbres de ce peuplement sont généralement de faible qualité. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle sévère. Pour l'instant ce peuplement ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: 2,2 **Début des travaux suggéré en:** 2017A

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOC193513967 Propriété no.: 01



No. peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

07 Pinède à pins blancs avec épinettes

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Ce peuplement croît sur un site valonné. On dénote la présence de roches en surface ou près de la surface. La distribution de la régénération de qualité varie selon les secteurs du peuplement. Les arbres feuillus de ce peuplement sont généralement de faible qualité. Pour l'instant ce peuplement ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés. Ce jeune peuplement à prédominance feuillue représente un bon habitat d'élevage pour la gélinotte. Plus de détails vous sont fournis en annexe de ce plan dans la description de l'habitat.

Travail à effectuer:

Coupe d'assainissement (non-subventionnable)

Quantité: 0,9 Début des travaux suggéré en: 2007 P

Nous vous conseillons de prélever, de façon modérée, les arbres chancrés, malades ou en voie de dépérissement. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement.

NOTE: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: SOC193513967 Propriété no.: 01



No. peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

08 Feuillu intolérant

Le drainage dans ce peuplement est modéré. Ce peuplement croît sur un site valonné. Ce peuplement se retrouve sur un sol mince. La régénération est inadéquate. Les arbres de ce peuplement sont généralement de faible qualité. La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement parsemé de trouées non régénérées. Pour l'instant ce peuplement ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés. Ce jeune peuplement à prédominance feuillue représente un bon habitat d'élevage pour la gélinotte. Plus de détails vous sont fournis en annexe de ce plan dans la description de l'habitat.

Travail à effectuer:

Enrichissement de site (potentiellement subv

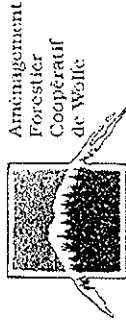
Quantité: 2,0 Début des travaux suggéré en: 2007 P

C'est l'introduction ou l'augmentation de tiges d'essence d'ombre dans un peuplement afin d'améliorer la qualité de la régénération et du peuplement quand à l'espèce.

NOTE: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milliers plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

6-REMARQUES



Pour tout travail (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débiter tout travail, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier. Certains travaux ne rencontrent pas les normes du Ministère des Ressources Naturelles et actuellement ne sont pas subventionnables. Toutefois, si vous les réalisez dans le but d'améliorer votre propriété forestière, vous pourriez obtenir une attestation afin d'obtenir un remboursement de vos taxes foncières. Bien prendre note que les mesures d'aménagement faunique proposées dans ce document ne découlent pas de recherches scientifiques rigoureuses et que leur incidence sur les populations animales n'a jamais été mesurée. Elles sont dictées par le gros bon sens et n'ont d'autre but que de tenter de diminuer les impacts négatifs de certaines interventions forestières sur les espèces fauniques les plus courantes. Tous les peuplements comportant l'appellation "Ero", "Ers" ou "Er" sont assujettis à la loi sur la protection du territoire agricole et possèdent une réglementation particulière. Nous vous recommandons fortement de vérifier auprès de la CPTAQ avant d'entreprendre des travaux dans ces peuplements.

7-ACCEPTATION ET SIGNATURES

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

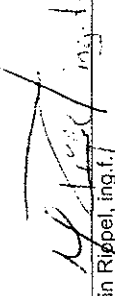
- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

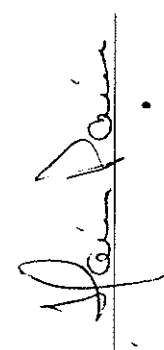
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé _____ Date _____

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à
Ce plan est valide jusqu'au 2017-06-01 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie.

 _____ Date 2007-06-01
Martin Rippeel, ing.f. Permis de l'OIFQ 01-031

Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe
115, rue Principale, Ham-Nord, QC, G0P 1A0
Tél.: 819-344-2232 Téléc.: 819-344-2235

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: 

A. Paris, tech. f.

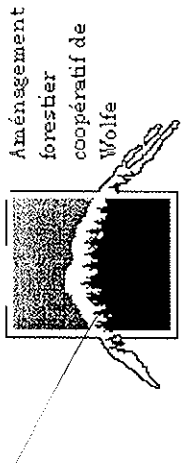
COUPON RETOUR POUR ACQUÉREUR DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, QUI SOUHAITE OBTENIR SON STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER (À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE STATUT) POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE:

Municipalité Cadastre Rang Lot(s) Zonage Superficie forestière Superficie totale

Numéro de producteur forestier du vendeur: _____

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs.

Signature de l'acquéreur ou de son représentant _____ Date _____



Fiche technique

NO PRODUCTEUR : SOCI93513967

PROPRIÉTÉ NO : 01

NUMÉRO	APPELLATION	% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	CONCURRENCE SURF. TERRIÈRE (% COUV.)	(m ² / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES
--------	-------------	-------------	-------------	---	------------------------	-------------------

01	A	0	0	0	0	Reboisement possible lorsqu'abandonné
----	---	---	---	---	---	---------------------------------------

02	PMIXTE A	2	10	100	5	0 Examiner de nouveau dans 10 ans.
----	----------	---	----	-----	---	---------------------------------------

03	E(E) B	14	50	20	22	Nouvel examen dans 5 ans.
----	--------	----	----	----	----	---------------------------

04	EroS(R) A	14	80	60	19	Eclaircie com. résineux (martelage) CE 0966
----	-----------	----	----	----	----	---

05	ErFt B	17	100	20	14	Coupe amélioration des érables (non-subv.)
----	--------	----	-----	----	----	--

06	E(E) C	8	30	30	12	Examiner de nouveau dans 10 ans.
----	--------	---	----	----	----	----------------------------------

07	Pb(E) B	14	90	50	17	Coupe d'assainissement (non-subsventionnable)
----	---------	----	----	----	----	---

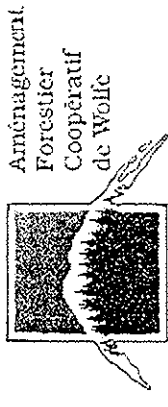
08	Fi B	11	30	40	11	Enrichissement de site (potentiellement subv)
----	------	----	----	----	----	---

MÉTHODOLOGIE: Inventaire forestier au prisme

Numéro de producteur forestier: SOC193513967

Numéro de la propriété: 01

ANNEXE I



ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété. Les éléments dont il faut tenir compte sont:

Forêt présentant des problèmes de compétition, de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Peuplement(s) à surveiller: _____

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière). Peuplement(s): _____

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière) Peuplement(s): _____

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20,000.

Habitat de cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune. Peuplement(s): _____

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur carte forestière.

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune. Préciser: _____

Aménagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser: _____

Zone agricole.

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotée, secteur instable, plaine inondable ou autres. Préciser: _____

Autres: _____

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE:

Avant de réaliser tout travail recommandé ou décrit dans ce document, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC). Voir la réglementation ci-jointe.



Aménagement forestier coopératif de Wolfe

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone : (819) 344-2232
Télécopieur : (819) 344-2235
Courriel : afcwolfe@login.net